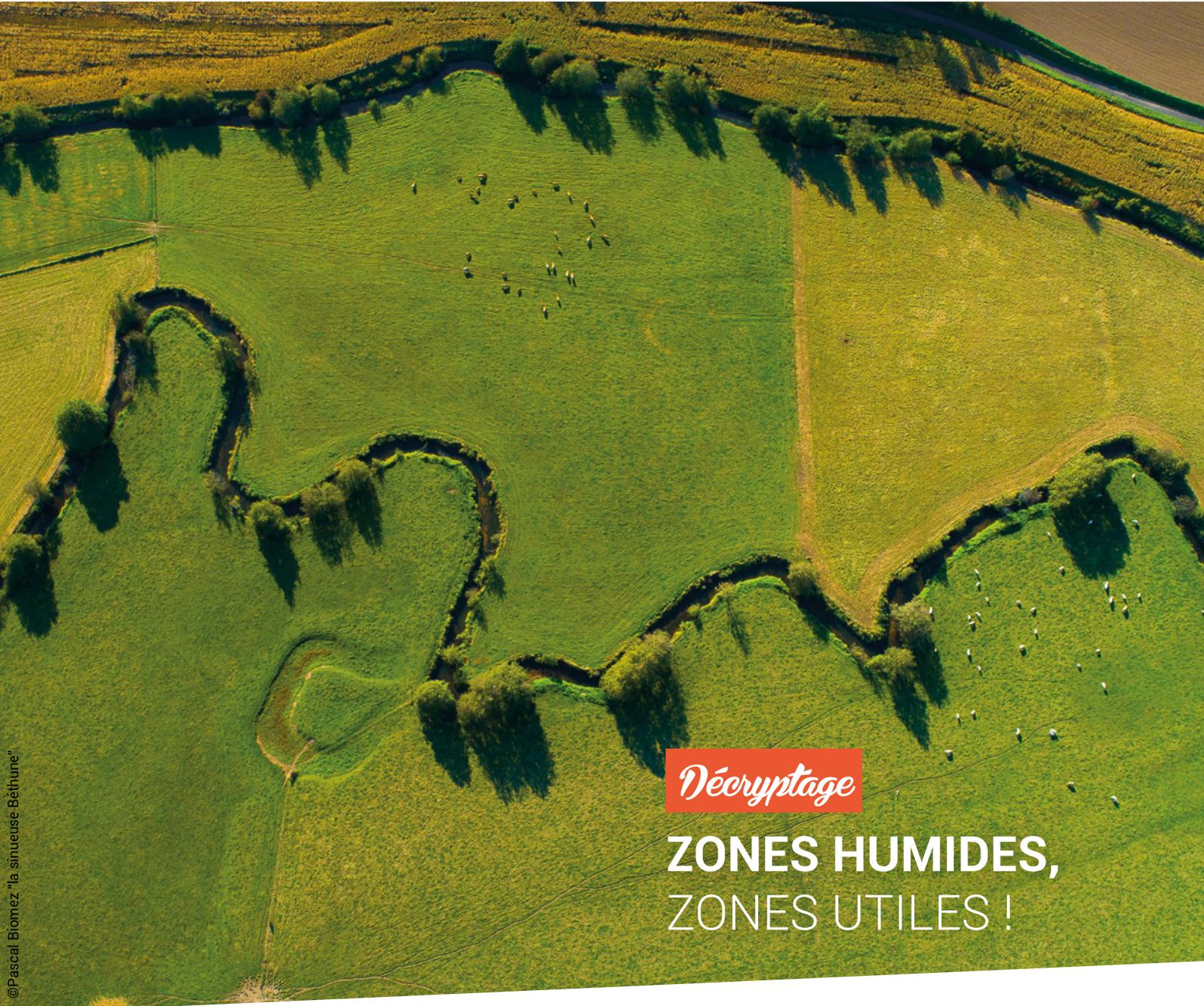


# Au fil de L'ARQUES

LA VARENNE, LA BÉTHUNE & L'EAULNE

Le journal d'information du syndicat du bassin versant de l'Arques

Février 2020 # 04



*Décryptage*

**ZONES HUMIDES,  
ZONES UTILES !**

*Rétrospective*

LES MOMENTS  
MARQUANTS DE  
L'ANNÉE 2019

*Zoom*

L'ÉCREVISSE  
À PATTES  
BLANCHES

*Archives*

LES INONDATIONS  
DE DÉCEMBRE  
1999



Syndicat du Bassin Versant de  
**L'ARQUES**

# Le mot du Président

En décembre 1999, la « tempête du siècle » s'abattait sur l'ouest de la France. La Seine-Maritime était alors durement touchée par des inondations historiques. Cet événement catastrophique fut à l'origine d'une prise de conscience collective sur la nécessité de gérer l'eau à l'échelle de territoires cohérents : les bassins versants. Des syndicats de bassins versants furent créés l'année suivante en Seine-Maritime. 20 ans après, ils poursuivent leurs actions pour la réduction des inondations et la prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire. **Garder en mémoire les inondations passées, pour mieux se prémunir des inondations futures est essentiel.** Pour appuyer cette nécessaire démarche de sensibilisation, le SMBV Arques a créé et animé l'exposition itinérante "Qui l'eut cru[e]".

Côté météorologie, l'année 2019 fût marquée par une longue période de déficit pluviométrique (d'avril à septembre), suivie d'un automne très pluvieux, (3ème automne le plus pluvieux depuis 60 ans). Les effets du changement climatique se font ressentir dès aujourd'hui et les phénomènes extrêmes continueront de s'accroître dans les années à venir, augmentant considérablement le risque d'inondation. **Face à ce changement, il est urgent d'adapter nos projets d'urbanisation mais aussi nos pratiques agricoles, afin de ne pas aggraver le risque inondation mais aussi d'augmenter la résilience de nos territoires.**

Dans ce contexte, je ne peux que déplorer le nombre de demande de retournements d'herbages en nette augmentation sur l'année 2019.

Administrativement, l'année fut marquée par une modification des statuts du SMBV Arques impliquant la désignation de nouveaux élus. En avril 2019 le comité syndical est passé de 132 élus à 50. D'ici quelques semaines, le comité syndical sera une nouvelle fois renouvelé.

**Après 11 années de présidence au syndicat du bassin versant, dont quatre pour le SMBV de l'Arques, je cèderai ma place lors des prochaines élections.** J'aimerais revenir brièvement sur ces 11 ans. Des années riches en travaux : ouvrages de régulation hydraulique, plans communaux d'aménagements d'hydraulique douce, mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), restauration de la continuité écologique des rivières, création et restauration de mares, entre autre. Des années riches en évolutions structurelles majeures : en 2016, avec mes collègues élus, messieurs Géryl, Minel et Sénécal, nous concrétisons la fusion des syndicats de bassins versants de la Varenne, la Béthune, l'Eaulne et l'Arques. En 2018, la compétence GEMAPI est mise en place au sein des intercommunalités. Le SMBV Arques est aujourd'hui une structure cohérente et compétente à l'échelle du bassin versant. Aussi je tiens à remercier les élus du comité syndical qui m'ont fait confiance, et en particulier les élus du bureau et les vice-présidents pour le travail accompli.

Eric Battement, Président du SMBV Arques.

## Archives

## LES INONDATIONS DE DÉCEMBRE 1999

En décembre 1999, de graves inondations touchaient la Seine-Maritime. Les seino-marins qualifiaient à l'époque cet événement de "crue du siècle", mais qui s'en souvient aujourd'hui ? Retour sur ce qu'il s'est passé en ce mois de décembre 1999...

La pluviométrie de décembre 1999 était exceptionnelle, avoisinant les 230 mm à Dieppe. Dès la mi-décembre, la Béthune était en crue, conséquence des pluies prolongées depuis le début du mois. Plusieurs communes sont touchées, notamment Neuville-Ferrières où 5 habitations ont été inondées ainsi que la route départementale n°177.

À partir du 26 décembre 1999, les tempêtes jumelles Lothar et Martin atteignent la Normandie apportant avec elles des précipitations importantes qui, associées à de forts coefficients de marée, engendreront "la crue du siècle". Elle est devenue la crue de référence sur le bassin versant. Des inondations ont été observées sur l'ensemble du bassin versant de l'Arques.

Toutes les communes du fond de vallée de la Varenne ont été inondées, ce qui est très rare vu le régime hydraulique de ce cours d'eau habituellement calme.



Camping de Martigny



Le Bois-Robert

### FACE À L'AMPLEUR DES DÉGATS :

Les élus locaux font le constat de la nécessité de gérer les inondations à l'échelle des bassins versants et non des communes.

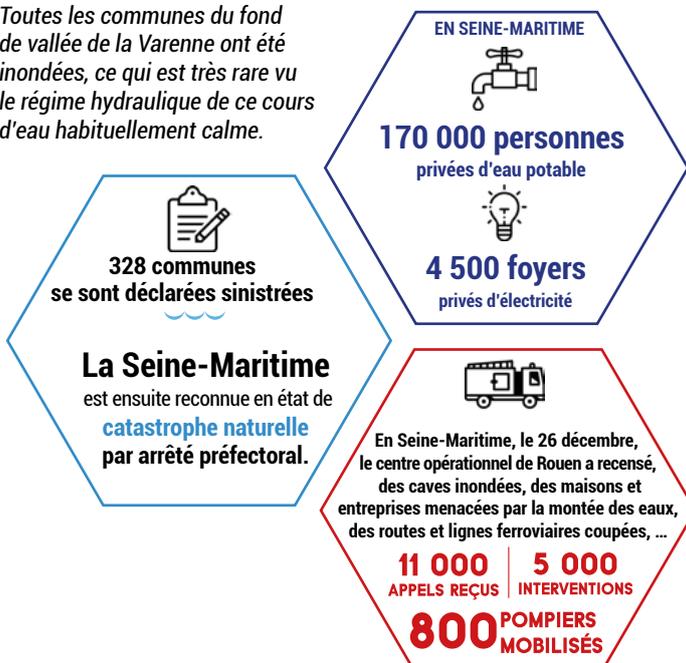
Extrait d'une rencontre entre le préfet B. Fontenaist et des élus locaux à Arques-la-Bataille relatée par Les informations Dieppoises du 31 déc 1999.

"Le problème de ces inondations, c'est que les communes situées en basses vallées reçoivent les eaux provenant des bassins versants, de territoires de communes qui souffrent peu ou prou de la situation de catastrophe." - élus du territoire.

"C'est aux maires de se mettre d'accord pour créer des syndicats d'études [...] Si vous ne pouvez vous mettre d'accord, je déterminerai moi-même les périmètres d'un syndicat et je le créerai par arrêté" - B. FONTENAIST

Fin de l'année 2000, les communes du département, sous l'impulsion du préfet, s'organisent en syndicats de bassins versants.

La Seine-Maritime est divisée en une vingtaine de syndicats de bassins versants délimités par les lignes de partages des eaux : une première en France !



### UN TEL ÉVÉNEMENT POURRAIT-IL SE REPRODUIRE ?

**OUI, il faut s'y préparer !** Des épisodes localement plus intenses ont d'ailleurs déjà eu lieu ces dernières années. Le changement climatique entraîne des épisodes pluvieux de plus en plus violents. D'autres facteurs tels que l'imperméabilisation des sols, la destruction des herbages, la disparition des zones humides aggravent le risque d'inondation. Il est urgent de prendre conscience du risque, d'agir pour le limiter et de se préparer à y faire face !

## Janvier à mars

**[PAPI ARQUES & SCIE] 10 ateliers techniques ont réuni les acteurs du territoire et les partenaires afin de travailler sur un programme d'actions de gestion des risques inondations.**



Contrat entre les collectivités territoriales et l'Etat, le PAPI se construit à l'échelle d'un bassin de risque, ici ceux de l'Arques et de la Scie. Il vise la mise en œuvre d'un programme d'actions de gestion des risques inondations mobilisant les moyens financiers disponibles. Non réglementaire, il est issu d'une volonté locale forte et aboutira à un programme d'actions cohérent et partagé.  
+ d'infos : [www.papi-arques-scie.fr](http://www.papi-arques-scie.fr)

## Juin

**[ANIMATION SCOLAIRE "MARE"]** Découverte des rôles et de la biodiversité des mares avec les élèves de CE2 de Saint-Martin-Osmonville.



## Juillet

**[SORTIE NATURE "À LA DÉCOUVERTE DE LA BÉTHUNE"]**

La 4<sup>ème</sup> édition de notre sortie Nature le long de la Béthune à Neufchâtel-en-Bray a réuni une quarantaine de participants. Petits et grands ont apprécié le jeu de piste autour du plan d'eau, puis la découverte des poissons pêchés dans le cadre d'une pêche électrique réalisée en partenariat avec l'association Seinormigr.



## Avril / Mai

**[ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT DE L'EAULNE] 3170 m de clôtures, 6 abreuvoirs installés, nettoyage forestier de 350 m de berge et entretien d'une quinzaine de saules têtards: c'est le bilan d'une nouvelle phase de travaux réalisés sur les communes de Londinières et Douvrend. Plus tôt dans l'année c'est à Bellengreville et Sauchay que des travaux de ce type avaient eu lieu.**



Abreuvoir pour les bovins

Des travaux de ce type sont menés sur chaque rivière du bassin versant de l'Arques, dans le cadre d'un programme pluriannuel d'entretien, d'aménagement et de restauration.

**L'aménagement et l'entretien d'un cours d'eau peut se révéler être un chantier complexe pour les propriétaires riverains.**

**Le SMBV les accompagne : diagnostic, montage des dossiers administratifs et financiers et suivi des travaux réalisés par entreprise...**

+d'infos : [www.bvarques.fr](http://www.bvarques.fr)

## Septembre

**[RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA BÉTHUNE]**

**Effacement de la chute du moulin Jacquet à Mesnil-Mauger.** Ce moulin était en 2019, l'avant-dernier ouvrage non aménagé sur le cours principal de la Béthune. Le dénivelé de 0,82 m était infranchissable pour les espèces piscicoles.



La chute du moulin Jacquet avant travaux

## Octobre

**[RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE L'EAULNE]**

**Effacement de la chute du moulin d'Agranville à Douvrend.**



Avant travaux



Après travaux

## Novembre

**[DÉBUT DES CHANTIERS DE PLANTATIONS DE HAIES]**

Dans le cadre de l'appel à projets de la Région Normandie "RESTAURER LE BOCAGE NORMAND", porté par le SMBV Arques et permettant de solliciter des subventions sur l'achat de plants, **plus de 9 km de haies vont être plantées sur le bassin versant de l'Arques, sur l'hiver 2019/2020.**

Devant le succès du programme, le syndicat postule à un nouvel appel à projets en 2020.



## Décembre

**[20 ANS DES INONDATIONS DE 1999]**

En décembre 1999, 2 tempêtes jumelles s'abattaient sur la France engendrant de graves inondations sur la Seine-Maritime. 20 ans après, le SMBV Arques a commémoré ces événements en organisant **une exposition itinérante à destination du grand public.**



L'exposition est passée par Neufchâtel-en-Bray, Envermeu et Dieppe. Vous pouvez la consulter sur [www.bvarques.fr](http://www.bvarques.fr)



QUELQUES CHIFFRES

851

**AVIS RENDUS EN 2019 SUR LES DEMANDES D'URBANISME**

Une des missions du SMBV Arques est aussi de veiller à la prise en compte du risque inondation dans les projets d'urbanisme (certificats d'urbanisme et permis de construire majoritairement) et à la bonne gestion des eaux pluviales à l'échelle parcellaire.

106

**AVIS RENDUS EN 2019 SUR LES DEMANDES DE RETOURNEMENTS D'HERBAGES**

Depuis 2015, un arrêté préfectoral impose aux syndicats de bassins versants d'émettre un avis sur les demandes de retournement d'herbages. Cet avis sera réservé ou défavorable selon l'impact du retournement de la parcelle sur le risque inondation.

**En 2019, ce sont 630 ha d'herbage qui ont fait l'objet d'une demande de retournement sur le bassin versant de l'Arques (dont 56% d'avis défavorables).**

24

**PROJETS DE RESTAURATION DE MARES TRAITÉS EN 2019.**

8 mares créées ou restaurées (phase travaux) et 16 dossiers en cours (phase administrative préalable aux travaux).

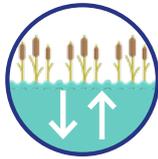
## ZONES HUMIDES : ZONES UTILES

Marais, tourbières, prairies humides, mares, lagunes... entre terre et eau, les zones humides constituent un patrimoine naturel essentiel pour l'équilibre de nos territoires et notre bien-être.

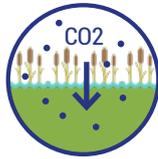
LES ZONES HUMIDES NOUS RENDENT DE PRÉCIEUX SERVICES AU QUOTIDIEN ET SONT DES ALLIÉES DE POIDS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.



Réserves exceptionnelles de biodiversité. Elles abritent 50% des espèces d'oiseaux, 100% des amphibiens et 30% des espèces rares et menacées



Zones tampons face aux inondations et soutien d'étiage quand l'eau manque



Absorption du carbone dans le sol grâce à la végétation (cela atténue le réchauffement climatique)



Recharge des nappes souterraines



Épuration de l'eau



Sols riches pour l'agriculture, adaptés au pâturage



et c'est aussi une zone à fort potentiel touristique et d'éducation à l'environnement.



### DES SERVICES GRATUITS... QUI ONT BEAUCOUP DE VALEUR

Il coûte 5 fois moins cher de protéger les zones humides que de compenser la perte des services qu'elles nous rendent.\*

\* source : Les agences de l'eau

# 67%

des milieux humides ont disparu, depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle, en France.

# 35%

de la surface mondiale de zones humides naturelles ont disparu (soit un rythme 3 fois supérieur à la déforestation).

Longtemps considérées comme inutiles, voire insalubres, elles ont été en grande partie détruites au nom d'intérêts collectifs ou privés : urbanisation et routes, intensification de l'agriculture, aménagement de cours d'eau (barrage), extraction de matériaux, etc.



AUJOURD'HUI ON DIT STOP À LA DISPARITION DES ZONES HUMIDES

L'Homme a compris l'importance de ces milieux. Il redoute les conséquences de leur disparition, accentuées par le changement climatique : inondations plus dévastatrices, sécheresses chroniques, pollution de l'eau, érosion, pertes de biodiversité...

Le syndicat de bassin versant, aux côtés de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, s'engage pour préserver et restaurer ces milieux essentiels. Oui, mais comment ?

- **Recenser et étudier l'existant**
- **Restaurer les zones humides** en leur redonnant leur fonctionnement naturel
- **Bien gérer les zones humides** : adapter les activités (agricoles, loisirs), faire des plans de gestion.
- **Préserver les zones humides** en acquérant des zones pour garantir le maintien de leur rôle (préservation face aux inondations, biodiversité, etc.)



## Zoom

### L'ÉCREVISSE À PATTES BLANCHES

Espèce discrète et fragile, l'écrevisse à pattes blanches est présente dans les cours d'eau du bassin versant de l'Arques. Cette espèce patrimoniale\* est dite "bioindicatrice" car très sensible à la qualité de l'eau.

\* **ESPÈCE PATRIMONIALE** : C'est une espèce protégée, menacée, rare, ou ayant un intérêt scientifique ou symbolique. C'est une espèce que les scientifiques et les conservateurs estiment importante, pour des raisons écologiques, scientifiques ou culturelles.



Taille adulte : **9 à 11 cm**  
Répartition : **Ouest de l'Europe**  
Habitat : **Elle peuple préférentiellement les eaux froides, non polluées, claires et vives, comme les torrents et les ruisseaux.** Elle a généralement disparu des zones agricoles et industrialisées, mais peut encore exceptionnellement être trouvée en zone périurbaine.  
Régime alimentaire : les adultes consomment des **végétaux terrestres ou aquatiques.**

#### MENACES :

- Les espèces introduites comme l'écrevisse américaine, porteuse saine de "la peste de l'écrevisse" déciment les populations d'écrevisses à pattes blanches.
- L'artificialisation des cours d'eau et la suppression des habitats des écrevisses.
- Les troupeaux denses de ruminants qui piétinent les berges et le lit, laissant sur place leurs excréments éventuellement chargés de résidus de médicaments vétérinaires toxiques pour l'écrevisse.
- La pollution des eaux et la saturation en matière en suspension (terre).

**EN RAISON DES MENACES DE DISPARITION QUI PÈSENT SUR ELLE, IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE LA PÊCHER.**